



**Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 10 Octobre 2015
à la Maison des Associations du 13^{ème} arrondissement
11, rue Caillaux – PARIS 13**



1) Ouverture de l'assemblée

Avant d'ouvrir la réunion, Yves LOUAGE, Président, remercie tous les membres présents et tout particulièrement ceux qui sont venus de loin. Il présente aussi les excuses de Devi qui, pour des raisons personnelles, n'a pas pu répondre cette année à notre invitation. Il indique également qu'Arlette Wojciechowski, membre du Conseil d'Administration, est absente pour des raisons de santé.

2) Quorum.

Le Président constate que sur 160 membres de l'association, 71 sont présents ou représentés.

3) Rapport d'activité – Rapport Moral

L'action en Inde

Le Président commence son rapport d'activité par l'action qui a été menée en Inde auprès des enfants.

Depuis notre dernière assemblée, l'orphelinat a accueilli 4 nouveaux enfants : Selvi 17 ans, Cécile 11 ans, Jennifer 9 ans, Kaviya 3 ans

Ce sont donc 45 enfants que l'orphelinat accueille actuellement, auxquels il faut ajouter une vingtaine d'enfants parrainés à l'extérieur.

Tableau des enfants présents dans l'orphelinat :

Noms	classes	écoles	âges
Kavia	speech terapy	crèche	3
Lokeswari	UKG	Alpha school	5
Ganga Kaviri	III st	Kothari vidhya mandhir	8
Joulie Maria	III st	Kothari vidhya mandhir	8
Revathy	III st	Kothari vidhya mandhir	8
Purushothaman	II nd	Alpha school	8
Lakshmi	IV th	Alpha school	9
Latha	IV th	Alpha school	9
Velanganni	VI th	St.Patrick Higher secondary school	10
Seetha Lakshmi	V th	Alpha school	10
Menaga	V th	Alpha school	10
Jennifer	V th	Kotary Vidhya Mandir	10
Mahalakshmi	VI th	St.Patrick Higher secondary school	11
Saritha	VI th	Vidhyanikethan	11
Manju	VI th	Kothari vidhya mandhir	11
Cecile	VI th	Vidhya Nikedan	11
Vanisha	VII th	Vidhyanikethan	12
Santhosh	VI th	Vidhya Nikethan High School	12
Pavithra	VIII th	Blessed mother Theresa	12
Kasmeena	VIII th	Blessed mother Theresa	12
Marie-Claire	VIII th	Blessed mother Theresa	13
Stephina Mary	VIII th	Blessed mother Theresa	13
Sophia Mary	VIII th	Blessed mother Theresa	13
Jhonsi	VIII th	Blessed mother Theresa	13
Jancy Rani	VI th	Kothari vidhya mandhir	13
Akkash Jean-Jacques	4 ème	Lycée Vallar girls higher secondary school	15
Felicia Mary	XII th	Blessed mother Theresa	15
Maharani	IX th	vallar girls higher secondary school	15
Abirami	XI th	Thiruvalluvar higher secondary school	16
Gomathi	XII th	Fathima Higher Secondary School	16
Kulandai Raj	XI th		16
Selvi	Diploma in nursing	CWC	17
David Vignesh			
Samuel	1ere pro	Lycée	18
Ganga Latchoumy	B.com IInd year	Bharadhidasan College	19
Jenovia	B.B.A II year	Rajeshwari girls college	19
Jean-Pierre Premraj	B.A English	RAAK College	20
Benedicte Priya	Terminale Pro	Lycée	20

	BAC en candidat		
Sharmila Mary	libre	Lycée/ travail en journée	20
Stephanie	B.tech,	Rajiv Gandhi Engeneering College	20
Marie Stella	M.A french I year	Pondicherry university	21
Premalatha Marie	M.A English	Kancki Mamunivar College	21
	Recherche		
Antony Curus	d'emploi		22
	MA. French II		
Sumitra Marie	year	Pondicherry University	24
	Recherche		
Marie Deepa	d'emploi		24
	MA. French II		
Anand	year		24

Vacances à Kodaikanal

Pour tous ces enfants, l'orphelinat garantit une réponse aux besoins essentiels à leur développement : logement, nourriture, soins, éducation ... Mais, fidèle au message de Sœur Andréa, il tient à soutenir le développement humain et personnel des enfants.

Dans ce sens, le séjour annuel à Kodaikanal est un moment privilégié pour développer des liens sociaux, accéder à de nouvelles activités sportives et culturelles

Cette année deux volontaires français, Olivia et François, ont animé ce séjour. Pour l'avenir, il serait nécessaire de trouver au moins 3 volontaires disponibles pour préparer et prendre en charge ce séjour (mois d'Avril et Mai)

Entretien et amélioration des bâtiments et du matériel.

Les dons et parrainages couvrent les frais de fonctionnement ordinaire de l'orphelinat. Pour toutes les autres dépenses d'investissement ou de rénovation, nous recherchons des financements auprès de particuliers ou d'organismes privés ou publics.

Cette année, grâce à des fonds récoltés par les étudiants de l'ISA de Toulouse, le bâtiment principal a été repeint.

L'intérieur du bâtiment annexe a, lui aussi, été repeint grâce aux scouts de Rouen et du Havre, à Gaëlle, Pauline, Arthur et Florian. Ils ont financé et fait eux-mêmes les travaux.

Avec le don d'un Rotary, l'ensemble des lits a pu être remplacé.

Le Minibus, de son côté, a été rénové et repeint

Budget de l'orphelinat

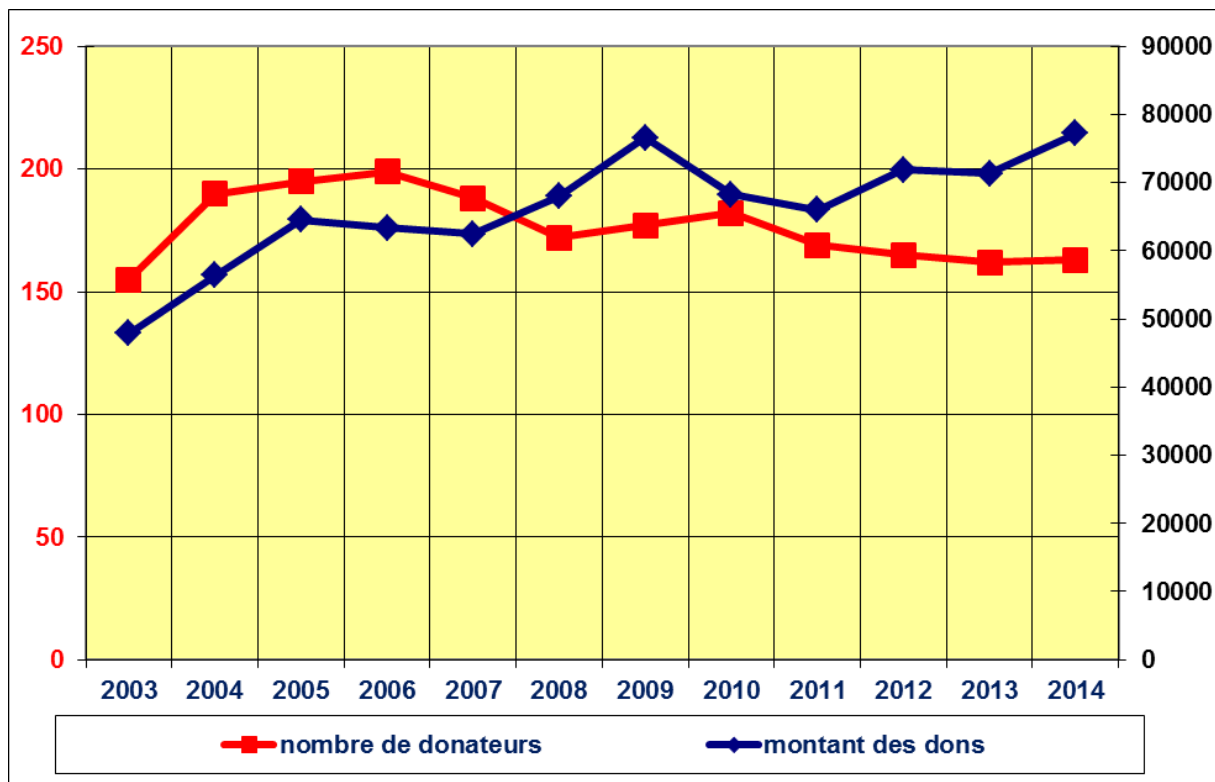
Grâce à la mise en place du nouveau système comptable, un état précis du compte d'exploitation 2014/2015 a pu être présenté à l'assemblée. Cette information est un grand progrès dans notre volonté de transparence, d'échange et de responsabilité. Il sera intéressant de suivre d'année en année l'évolution des différents postes.



L'action en France

Les Parrainages

Le tableau ci-dessous montre l'évolution depuis 10 ans du montant total des dons et parrainages et du nombre de donateurs. Si l'évolution est stable et rassurante, notre recherche de nouveaux parrains compense juste le nombre d'arrêts de donateurs. Si nous voulons faire face à l'augmentation du coût de la vie en Inde et à l'évolution possible de la parité Euro/Roupie prévisibles dans les prochaines dix années, il serait souhaitable de trouver 10 ou 20 parrains nouveaux dans les prochaines années. C'est le programme que le Conseil d'Administration s'est fixé cette année.



Rapport financier

Micheline REZZE, trésorière de l'association, présente le résultat de l'exercice écoulé (2014).

Exercice 2014		Dépenses	
Recettes			
Parrainages et dons	77 193,49	Virement en Inde	-65 000,00
		Frais bancaires	-300,12
		Fonctionnement	-916,08
		Assurance	-270,33
total	77 193,49	total	-66 486,53
		Résultat :	10 706,96

Le résultat positif de l'exercice doit se modérer avec le fait qu'une subvention acquise durant cet exercice n'a été dépensée que sur l'exercice suivant (2 500 € pour la réfection de la terrasse du bâtiment des adolescents)

Les envois de fonds en Inde

En plus des virements automatiques de 5 000 € par mois, nous avons effectué un virement complémentaire de 5 000 €. Le montant total envoyé est de 65 000 €.

L'augmentation du coût de la vie en Inde, ajouté au taux de change de plus en plus défavorable, nous oblige à réévaluer le niveau de nos envois mensuels. Nous avons pris la décision d'envoyer désormais 5 500 € par mois, soit 66 000 € par an.

Détail des frais de fonctionnement 2014

Frais d'impression et d'envoi (Assemblée Générale et Lettre d'Information) = 475,53 €.

Déplacements pour réunions (renoncations à remboursements qui apparaissent en dépenses et en recettes) = 422,94 €.

Propriété du nom de Domaine Internet (Hébergement offert) = 17,61 €.

4) Intégration du programme KIRUBALAYA aux actions de l'association

Paulette NEVOUX, s'occupe à Pondicherry d'un «Centre de Réhabilitation pour enfants des rues» : KIRUBALAYA. Créé en 2003 par une religieuse indienne de l'Ordre de Cluny, Sœur Clara, il est installé dans un bâtiment moderne à Thavalakuppam (10 km du centre de Pondichéry) et accueille 45 jeunes filles venues de la rue. Cinq salariés assurent le fonctionnement du Centre. Il est financé par des parrainages et des dons de français essentiellement.

Le Centre s'appuie sur une association indienne « Kiruba Seva Trust » à Pondichéry. En revanche, il n'a pas de structure associative en France. Jusqu'à présent les dons français transitaient par l'association « Enfants de tous pays » Cette dernière a annoncé qu'elle cessait son activité, laissant l'équipe de Kirubalaya en difficulté. Elle pense que c'est trop compliqué de créer une association en France et surtout d'obtenir un agrément des services fiscaux. Elle s'est donc tournée vers AAVO pour savoir si nous pourrions l'aider pour la gestion des envois en Inde

et l'émission des reçus fiscaux. Le Conseil d'Administration d'AAVO est plutôt favorable et il a défini les rôles de chacun dans une convention.

L'équipe française de Kirubalaya se chargera de prospecter des parrainages et de faire le suivi pédagogique. AAVO encaissera les dons sur un compte spécial, virera l'argent en Inde et émettra les reçus fiscaux. Les frais réels (virements et change, frais postaux et impression...) seront à la charge de Kirubalaya.

La convention permet aussi de vérifier la bonne utilisation des fonds envoyés en Inde.

A la suite d'un débat permettant de clarifier les enjeux et les risques éventuels de cette intégration, l'Assemblée se déclare favorable à l'unanimité des suffrages exprimés.

5) Renouvellement partiel du Conseil d'Administration

Comme chaque année, suivant un tirage au sort effectué antérieurement, un tiers des membres du Conseil sont sortants. Il s'agit cette année de Joseph DUBOEUF et de Michèle DUBOEUF.

Joseph et Michèle se représentent pour un nouveau mandat et sont élus à l'unanimité.

Le Président les remercie pour le travail accompli et pour leur nouvel engagement.

6) Ouverture d'une Assemblée Générale Extraordinaire

Conformément à l'ordre du jour le président ouvre maintenant une Assemblée Générale Extraordinaire qui est requise pour procéder à une modification des statuts.

Les statuts actuels de l'association prévoient un quart des membres présents ou représentés pour la validité d'une Assemblée Générale Extraordinaire (Article 13).

Cette exigence étant remplie, l'Assemblée peut donc valablement délibérer.

Modification de l'article 2 : l'objet de l'association.

Dans sa rédaction actuelle le but de l'association est : « Cette association a pour unique but d'aider l'Orphelinat Annai Velanganni dans ses actions présentes et à venir, par un soutien moral et financier. Elle est solidaire en France pour le soutien de l'orphelinat actuel. Elle aidera le Comité indien pour des réalisations futures sur des projets qui seront étudiés en commun. »

Cette limitation à l'orphelinat est un peu restrictive par rapport aux actions existantes des « parrainages extérieurs » que nous souhaitons développer dans le futur ainsi que vis-à-vis du projet « kirubalaya » que nous allons soutenir. Le Conseil d'Administration propose une définition un peu plus large, tout en gardant un axe central autour de l'orphelinat Annai Velanganni.

Après débat et quelques amendements, la proposition de modification suivante est proposée pour définir l'objet de l'association :

« Cette association a pour but de développer en France un réseau de parrains et de donateurs afin de venir en aide en Inde aux enfants orphelins, abandonnés ou en difficulté. L'association travaille avec des partenaires locaux, particulièrement avec « Pondicherry Annai Velanganni Orphanage » de Pondichéry.

Cette nouvelle rédaction est adoptée à l'unanimité.
Elle sera soumise à l'enregistrement en préfecture par le Président.

Modification de l'article 2 des statuts : Le titre de l'association

Dans sa rédaction actuelle le titre prévu aux statuts est « Les Amis d'Annai Velanganni Orphanage de Pondicherry » Il est peu explicite en terme de communication pour décrire brièvement ce que fait exactement l'association. Pour autant la référence à Annai Velanganni doit être conservée par fidélité à l'histoire de l'Association. Nous proposons de l'éclairer en ajoutant simplement un sous-titre qui renseigne sur l'objet de l'association.

Le titre proposé serait :

**Les Amis d'Annai Velanganni Orphanage de Pondichéry
(AAVO) Parrainages d'enfants en Inde**

Cette nouvelle rédaction est adoptée à l'unanimité.

6) Questions diverses

Bons baisers de Pondichéry Brin de France en Inde

C'est le livre que vient de publier Danièle Hoo-Alluin après un récent voyage en Inde et une rencontre avec l'orphelinat. Elle y parle de l'hier et de l'aujourd'hui de cet ex-territoire français.

Elle a décidé d'offrir 20 exemplaires pour les vendre au profit de l'orphelinat.

Vous pouvez le commander en vous adressant à

Yves LOUAGE - AAVO, 124 Boulevard Auguste Blanqui, 75013 PARIS.

L'ouvrage est vendu 22 € + 3 € de frais de port.

7) Fin de l'Assemblée

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est close à 17 heures.

Les Amis d'Annai Velanganni Orphanage – Parrainages d'enfants en Inde
124 Boulevard Auguste Blanqui – 75013 PARIS
Tel : 06 07 54 53 53 – Website : www.aavo.fr